9 JUIN 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

ALLOCATION D'UN ESPIG AU MALAWI

Référence	Décision
BOD/2021/06-04	**Allocation au titre d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Malawi :** S'agissant de la requête soumise en janvier 2021, le Conseil d'administration : 1. note que les conditions d'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays sont remplies, comme indiqué dans la requête et dans le résumé et l'évaluation figurant dans l'Annexe B du document BOD/2021/05 DOC 17 ; 2. note que les conditions d'accès à la part variable de l'allocation maximale par pays sont remplies, et approuve les indicateurs d'équité, d'efficience et d'apprentissage ainsi que leurs moyens de vérification, tels que décrits dans la requête et dans l'évaluation figurant dans l'Annexe B du document BOD/2021/05 DOC 17 ; 3. approuve une allocation d'ESPIG, à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du GPE, comme indiqué dans la requête présentée et résumée au tableau 1 du document BOD/2021/06-04 3 (c), sous réserve de : a. la disponibilité des fonds ; b. la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles ; c. la formulation par le Secrétariat des recommandations suivantes en matière de financement (tous les montants sont libellés en dollars des États-Unis d'Amérique) :

Tableau 1 Résumé de la requête et recommandations du Secrétariat aux fins de l'allocation :

Malawi		
a.	Allocation maximale par pays au titre d'un ESPIG	48 700 000
b.	Part fixe	18 700 000
c.	Part variable	30 000 000
d.	Allocation demandée (100 %)	48 700 000[1]
e.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	**48 700 000**
f.	Agent partenaire	Banque mondiale
g.	Commissions de l'agent partenaire (% - montant)	1,75 % - 852 250
h.	Période	4 ans et 4 mois
i.	Date de démarrage prévue	17 août 2021
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex-post
k.	Source de financement	Fonds du GPE

4. demande au Secrétariat :

a. d'inclure, dans sa notification au Malawi de l'approbation de l'allocation, les observations et demandes de comptes rendus indiquées à l'annexe A ;

b. d'inclure une mise à jour des comptes rendus dans le rapport annuel sur l'état des financements conformément à l'échéancier fixé.

[1] Y compris 700 000 dollars au titre des frais nécessaires pour permettre à l'agent partenaire de s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

Annexe A – Observations du Secrétariat et compte rendu

Malawi	
Observations	Le Secrétariat considère que le programme proposé est pertinent et bien aligné sur le plan sectoriel de l'éducation, et qu'il complète les programmes soutenus par les partenaires de développement dans le secteur de l'éducation. La stratégie de promotion de l'amélioration des acquis scolaires des filles est particulièrement solide, complète et fondée sur des données probantes mondiales et locales. Les indicateurs de la part variable mettent l'accent sur les résultats sectoriels clés, et leur nature transformationnelle est claire. Le Secrétariat encourage les efforts d'intégration dans le dialogue politique des résultats de l'évaluation et des enseignements tirés de la réalisation du programme. S'agissant de la stratégie entourant la part variable, le Secrétariat recommande d'intégrer dès que possible l'approche proposée de financement des plans d'amélioration des écoles primaires (efficience des financements) et les approches proposées d'amélioration des acquis scolaires des filles (stratégie concernant les acquis scolaires) dans le Plan national d'investissement en faveur du secteur de l'éducation (NESIP). Par ailleurs, s'agissant de la stratégie de la part variable en matière d'équité, le Secrétariat encourage la mise en place d'une stratégie pour l'atténuation de deux risques possibles : i) en choisissant de mettre l'accent sur les incitatifs financiers et sur la réaffectation des enseignants dans les écoles, on risque de passer sous silence d'autres facteur poussant les enseignants à fuir les écoles rurales ; ii) l'atteinte des cibles de promotion de l'équité risque d'aggraver la situation de certaines écoles justifiant déjà des ratios élèves-enseignant qualifié élevés. Le Secrétariat prend enfin acte de l'incidence de la pandémie sur les systèmes d'éducation, et invite les pouvoirs publics et l'agent partenaire, en concertation avec le Groupe local des partenaires de l'éducation, à songer à adapter le programme proposé aux problèmes émergents, notamment à l'impact des fermetures d'écoles sur l'apprentissage des élèves, le cas échéant. D'autres adaptations

	envisageables pourraient avoir trait aux mesures d'atténuation des effets des retards possibles ou autres contraintes engendrés par la pandémie dans la mise en œuvre du programme, y compris, le cas échéant, un ajustement des cibles des indicateurs.
Compte rendu	Bien que le Secrétariat note avec satisfaction la tendance à l'accroissement du financement national de l'éducation manifestée de 2017 à 2019, il s'inquiète de la baisse constatée de l'allocation totale consacrée au secteur de l'éducation, passée de 19,4 % en 2019 à 18 % en 2020. Il demande que l'agence de coordination lui présente un rapport sur l'évolution du niveau des dépenses publiques consacrées chaque année au secteur.